



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 120037

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement de bien vouloir lui donner des précisions sur l'application du diagnostic de performance énergétique (DPE) devenu obligatoire à compter du 1er novembre 2006 pour la vente de tout logement ancien.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120037

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2307